

COMMUNE DE JONCY (S&L)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2017 A 20H

Le treize décembre 2017, le Conseil Municipal de la Commune de JONCY s'est réuni à 20h sous la présidence de Monsieur Christian MORELLI, Maire

Étaient présents : M. Jean-Paul BENOIT - Mme Valérie PAMART - M. Jean-Pierre EMORINE - M. Jean-Paul MALFONDET - M. Lionel BULAND - M. Bernard BOUSSIER - M. Christian BRUNY - M. Eric LECLAND - M. Christophe JOLY

Étaient absents excusés : M. Philippe PERRAUD - M. Eric CHAUVET - Mme Agnès PAQUIER
M. Christophe JOLY a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2017.

Le Maire fait part au Conseil des décès de M. LONGUEVILLE, figure joncinoise, et du père de notre agnt technique, M. BONNIN. MM. EMORINE et MORELLI représenteront la commune aux obsèques.

Bernard BOUSSIER rappelle les éventuels travaux à entreprendre afin de remédier aux inondations au Guide et aux Moreaux. Ce dossier sera étudié lors de la préparation du BP 2018.

1 - TRAVAUX ET PROJETS EN COURS - PROGRAMMATION TRAVAUX 2018

Le Maire présente les résultats des tests de fumée réalisés sur les réseaux dans les rues des Canes, de l'église et du Montbadois. Une vingtaine de branchements sont en anomalie (11 rue de l'église, 8 rue du Montbadois et 1 rue des Canes). Un point a été réalisé avec les services de la SAUR et de nouveaux tests vont être réalisés par les employés communaux rapidement. Un courrier sera envoyé aux propriétaires afin qu'ils se mettent en conformité. Des bâtiments communaux sont également concernés et un problème a été soulevé sur le réseau de la rue de l'église, d'où des frais importants à prévoir pour la commune.

Des travaux ont été réalisés récemment par l'entreprise Bodet sur les moteurs des cloches de l'église. Une anomalie ayant été notée sur la poutre du beffroi, la grosse cloche a été déconnectée. MM. BENOIT, JOLY et MALFONDET sont chargés d'évaluer le problème.

Les travaux du lavoir sont quasiment terminés, seules quelques reprises sont à faire sur la maçonnerie. Les employés communaux procéderont également à la peinture de la porte du lavoir. Le SYDESL a chiffré son intervention à 800 € HT pour 4 spots et un raccordement sur l'éclairage public. Des précisions ont été demandées à M. BONNOT, responsable du SYDESL avant de décider. Le Conseil décide d'abaisser un peu le niveau de l'eau par sécurité. Une inauguration se fera au printemps.

Le maire fait le bilan des travaux d'atterrissement à Rains effectués par les employés communaux, avec les félicitations de Rachel Fabre (superviseur des travaux). Les pluies de l'hiver devraient permettre une reprise de l'écoulement sous les deux arches.

Les travaux du local informatique avancent et le maire a chargé Me Pelletier (Notaire) de préparer le bail commercial correspondant. La façade devra être nettoyée également et il faudra procéder à un contrôle et un entretien du volet roulant métallique.

Le Conseil municipal valide le coloris « gris anthracite / 7016 » pour les panneaux d'affichage municipal.

Concernant les travaux à prévoir en 2018, le maire demande à chacun de réfléchir sur d'éventuels travaux. Il faudra également avancer sur le projet du bâtiment Brenier. M. BENOIT informe le conseil qu'il a demandé des devis pour l'élagage des platanes rue du Vigny, puis vers l'EHPAD par la suite. Des travaux pourraient être entrepris aussi au niveau de la façade et de la toiture de la maison Badet (place des Moreaux), de même que sur la façade de l'Ancienne Gendarmerie.

2 - POINT COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

a) Transfert de la ZA

Le Conseil municipal valide le transfert à la CCC du lot n°6 de la ZA de Joncy d'une superficie de 2078 m², avec signature d'un acte authentique avec la CCC. Une obligation de construction sera mise en place pour la vente du lot par la suite. Le Maire souhaite également faire borner le terrain de la salle des fêtes et de l'agorespace pour clarifier la situation cadastrale avec la ZA. Le Conseil municipal fait un point sur le projet d'installation sur le lot 6.

b) Convention de mise à disposition de la bibliothèque à la CCC

M. BRUNY donne lecture du nouveau projet de convention de mise à disposition de la bibliothèque à la CCC avec l'annexe fixant la répartition des charges. Vu la construction d'une bibliothèque à vocation intercommunale par la commune en 2006, vu le changement d'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017 avec le rattachement de la commune de Joncy à la Communauté de Communes du Clunisois, et l'intérêt communautaire pour cette bibliothèque de Joncy, vu la délibération n°2017/22 du 16 mai 2017 et vu la mise à jour du tableau de répartition des charges, et vu le projet de convention de mise à disposition de la bibliothèque par la commune de Joncy à la Communauté de Communes du Clunisois fixant les modalités de la mise à disposition et notamment les charges et obligations de chaque collectivité, le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, approuve le projet de convention de mise à disposition de la bibliothèque à la Communauté de Communes du Clunisois. Il autorise le maire à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

M. BRUNY informe également le conseil que le contrat aidé de Pascale, une des deux bibliothécaires de Joncy, se termine début janvier 2018 et qu'un recrutement est en cours à la CCC pour un poste d'adjoint du patrimoine à 20 heures hebdomadaires. Cet agent travaillerait également dans le cadre du programme « 1001 familles » avec une prise en charge d'une partie de son salaire par la CAF.

c) Divers

Suite à la création d'une commission « eau et assainissement » à la CCC chargée de travailler sur la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020, le Conseil municipal désigne Mme Valérie PAMART représentante de la commune au sein de cette commission.

3 – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PREVOYANCE DES AGENTS

Vu le code général des collectivités territoriales, vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale, vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6, vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents, vu la délibération du Conseil Municipal n°2017/4 du 31 janvier 2017 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire, vu la délibération du Conseil d'administration du CDG en date du 07 juillet 2017 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire et Intériale / Gras Savoye signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, et vu l'avis du Comité technique en date du 7 décembre 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et de perte de retraite (niveau de garantie et d'assiette au choix de l'agent).

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG pour son caractère solidaire et responsable.

Article 2 : de fixer le niveau de participation comme suit :

- 15 € par mois et par agent (temps complet), montant proratisé selon le temps de travail de l'agent, sans être inférieur à 1€ et sans pouvoir être supérieur au montant effectif de la cotisation.

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation CDG / Intériale – Gras Savoye à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 4 : d'autoriser le Maire à signer la convention et tout acte en découlant.

4 - ANTENNE DU CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

Le Maire fait un point sur le projet d'antenne du centre de santé départemental à Joncy. Une réunion avec les professionnels de santé a eu lieu ce début de semaine, sans retour pour l'instant. Le Conseil Départemental rencontre des problèmes de recrutement de médecins. Si le recrutement s'avérait positif, la commune pourrait en bénéficier plutôt à partir du second semestre 2018. Il faudra que la commune prenne en charge certains équipements de cette antenne.

5 - QUESTIONS DIVERSES

a) Demande de subvention

Le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention de l'Ecole Publique des Arcades pour un voyage scolaire à Paris en fin d'année scolaire. Il présente le projet et le budget de ce voyage. Le Conseil décide de proposer une subvention identique à celle versée l'an dernier pour le séjour au ski (300 €). MM. BRUNY et MORELLI demanderont au Comité Syndical de se prononcer également sur cette demande. Les autres communes du SIVOS ont également été saisies de cette demande de subvention.

b) Renouvellement de la certification forestière des bois communaux

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler l'adhésion à l'Association Bourguignonne de Certification Forestière et accepter que cette adhésion soit rendue publique ;

- de signer et respecter le cahier des charges du propriétaire forestier en vigueur ;

- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par l'Association Bourguignonne de Certification Forestière en cas d'écart des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
- d'accepter, qu'en cas de non mise en œuvre des mesures correctives qui seraient demandées, la commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC ;
- de signaler toute modification concernant la forêt de la Commune ;
- de s'engager à honorer une cotisation pour 5 ans d'un montant de 20€ de frais fixes + 0.65 € par hectare de forêt soit 86,41€.

Le Conseil charge le Maire ou son adjoint de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

c) Calendrier

Le Maire fait le point sur le calendrier des réunions et manifestations à venir.

d) Démarchage abusif par téléphone

M. BRUNY fait part au conseil de son profond mécontentement quant aux démarchages téléphoniques incessants, avec identité fallacieuse parfois et qui peuvent tromper notamment les personnes âgées et fragiles. Le Maire souligne que Bloctel ne fonctionne pas efficacement et que le système de liste rouge peut être intéressant. Des réunions d'information, à destination des personnes âgées et fragiles notamment, pourraient être organisées, en partenariat avec la Clinique de l'Informatique et les services de gendarmerie, afin de gérer ce type d'appel.

e) Réunion commission bâtiments

M. LECLAND s'étonne de l'absence de réunion de la commission bâtiments depuis plusieurs mois. Mme PAMART programme donc la prochaine réunion le 23 janvier à 18h30.

f) Divers

M. BULAND rappelle que les chemins et panneaux des balades vertes devront être vérifiés par la commune. Le Maire rappelle qu'il faut aussi prendre contact avec la CCC sur ce dossier (compétence sur les panneaux).